

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

Arrondissement de Largentière

MAIRIE
DE
PAYZAC

07230

Téléphone : 04.75.39.47.46

Télécopie : 04.75.36.21.37

Mail : mairiepayzac@orange.fr

Les comptes rendus des conseils municipaux
sont disponibles sur le site
de la communauté de communes
sur la page de Payzac :
www.pays-beaumedrobie.com

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 JUILLET 2018

Etaient Présents : Mmes BROUSSE Marion - GRANCIER Charlotte - LEYRIS Françoise - PANSIER Carine - Mrs BISCARAT Jean- BOISSIER Daniel - COULANGE François - LEPOITEVIN Hubert - LUTAUD Serge - PEILLEX Jean-François

Excusés : RAGOT Emmanuelle, FRENY Nadine, LOUCHE David

Absents : BERNE Guillaume, ROGIER Olivier

Secrétaire de séance : Mme BROUSSE Marion

Ouverture de la séance : 20h30.

Approbation du compte rendu du 05 juin 2018

Approuvé à l'unanimité

Le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour, concernant le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) avec AGEDI.

Approuvé à l'unanimité

Fixation des frais de scolarisation des communes voisines 2017-2018.

- le montant de 1 220.58 euros par enfant pour ce qui concerne la scolarisation des enfants des communes voisines (école, garderie).
- le montant de 272.82 euros par enfant pour ce qui concerne les frais de cantine des enfants des communes voisines.

Monsieur le maire précise que pour des raisons d'affectation budgétaires les sommes appelées feront l'objet de deux avis de sommes à payer par commune, l'un pour l'école et la garderie, l'autre pour les frais de cantine.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Tarif cantine 2018

Le Maire présente les nouveaux tarifs prévus pour l'année 2018 concernant la cantine :
Le tarif sera appliqué par un système de quotient familial.

Quotient familial	Prix du repas
< à 600	2.70
<601 et 900>	3.45
> à 900	4.25

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Actualisation des contrats de travail des agents de la commune

- **Création d'emploi personnel administratif contractuel**

Le maire expose au conseil municipal la nécessité de créer un poste de secrétaire de mairie contractuel afin de pourvoir le remplacement du poste de titulaire démissionnaire :

- la création à compter du 05 août 2018 d'un emploi permanent de secrétaire de mairie dans le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 20 heures hebdomadaires.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

- **Création d'emploi personnel technique contractuel**

Le maire expose au conseil municipal la nécessité de créer un poste d'agent technique contractuel afin de pourvoir le remplacement du poste de titulaire en disponibilité :

- la création à compter du 1^{er} septembre 2018 d'un emploi permanent d'agent technique dans le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

- **Modification de la délibération n° 2014/044 du 16.09.2014 autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet.**

Modification à compter du 1^{er} septembre 2018 d'un emploi permanent d'agent de service dans le grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe contractuel à temps non complet, à raison de 7h46 hebdomadaires annualisées.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Soutien à la demande de mise en place d'un service de transport scolaire entre Payzac et Largentière pour des élèves habitants de Payzac et inscrits au collège du Portalet à Largentière

Le Maire expose au conseil municipal la demande des parents d'élèves qui scolarisent leurs enfants au collège du Portalet à Largentière concernant la création d'une ligne de transport scolaire Payzac / Largentière.

Considérant que le nombre d'élèves est au moins de huit et correspond aux critères du service des transports, le maire propose de soutenir la demande des parents d'élèves auprès du service régional des transports et fera les démarches nécessaires auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges – Rapport du 29 mai 2018

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour mutualiser une mission d'audit de conseil et d'assistance à la passation des marchés d'assurance en lien avec la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne RGPD (Protection des données)

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Réception des travaux de l'école lundi 06 août

Demande d'un panneau d'affichage quartier « les Chanel »

PLUI : Prévoir de réserver des terrains pour les aires de stationnement dans les quartiers

Fin de séance 22h30

Le Maire
François COULANGE

